



DECLARATION DE LA CFDT ET DE LA CGT AU CCE 18 FEVRIER 2010

Les organisations syndicales CFDT et CGT tiennent à informer les salariés et les élus qu'elles ont décidé depuis plusieurs mois d'unir leurs efforts pour mettre un terme aux différentes violations graves en matière de temps de travail (durée du temps de travail, contrôle du temps de travail, paiement des heures supplémentaires, droit au repos compensateur, respect du contingent d'heures supplémentaires, etc).

Ces violations répétées de la part de l'employeur n'ont pas pour seules conséquences, des préjudices pécuniaires. Elles ont un impact grave sur les conditions de travail des salariés comme cela a été relevé par l'Inspection du Travail de la 22^{ème} section de Nanterre en décembre 2008 et par le CHSCT d'Issy les Moulineaux dans son rapport consécutif au suicide d'un salarié.

L'action de la CFDT et de la CGT est en cours.

Nos organisations syndicales se réservent également le droit d'agir de manière complémentaire si une action juridique du CCE était enclenchée en vertu de l'Article L2132-3 du Code du Travail.